

23-10171 Procès-verbaux des réunions du 5 et 25 septembre 2023

Il est proposé que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 et 25 septembre 2023.

23-10172 Comptes du mois de septembre 2023

La liste des comptes d'aout 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 28 septembre dernier et elle est remise à cette réunion. Il est proposé que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 septembre 2023	62 937.80 \$
Comptes payés d'avance	56 072.75 \$
TOTAL	<u>119 010.55 \$</u>

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

23-10173 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 aout 2023 sont lus par Josée Chouinard, directrice générale par intérim.

23-10174 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Par Andrée Dubé :

- CADL

Par Claudia Beaulieu

- RIDT

Par Richard B. Dubé

- MRC de Témiscouata

23-10175 Demande de la CADL – Ajout à notre police d’assurance pour l’achat d’une remorque et de l’enregistrement

Attendu que la CADL a identifié le besoin d’avoir une remorque réfrigérée qui permettrait de conserver les boissons fraîches durant la période où se tiennent les jeudis SHÖ;

Attendu que cette remorque permettrait d’être plus efficace lors de la préparation de l’évènement et après celui-ci;

Attendu que les revenus engendrés lors de la saison 2022 et 2023 permettent l’achat de ladite remorque;

Attendu que la remorque pourrait servir aux activités de la Municipalité et aux autres organismes sans but lucratif de la municipalité;

Attendu que les membres de la CADL souhaitent que la priorité de l’utilisation de la remorque soit accordée à la CADL durant la période des Jeudis SHÖ;

Attendu qu’il risque d’être complexe d’enregistrer, la remorque à la SAAQ est encore plus complexe de l’assurer par la CADL (organisme sans but lucratif);

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que le conseil accepte la demande de la CADL pour mettre ladite remorque au nom de la Municipalité et de faire l’ajout sur la police d’assurance. Toutes les dépenses reliées à la remorque seront assumées en totalité par la CADL.

23-10176 Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Présentation d’une demande

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire présenter un projet dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air afin que cette dernière puisse bénéficier de l’aide financière du ministère de l’Éducation.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s’engage à conclure une entente de service afin que le projet présenté soit accessible à l’ensemble de la population.

ATTENDU QU’UN montage financier sera présenté par Julie Lavallière, directrice générale adjointe et responsable du côté loisir;

Il est proposé de présenter une demande au ministère de l’Éducation dans le cadre du programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, il est résolu unanimement de présenter une demande au ministère de l’Éducation dans le cadre du programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

23-10177 Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air : Personne signataire

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la présentation du projet au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

ATTENDU QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet ce qui représente un pourcentage de 34 % et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désigne Julie Lavallière, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé de nommer Julie Lavallière, directrice générale adjointe à présenter une demande dans la cadre du programme et de signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité.

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement de nommer Julie Lavallière, directrice générale adjointe à présenter une demande dans la cadre du programme et de signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité.

23-10178 **Acceptation de l'offre de service d'étude géotechnique du terrain du Centre Communautaire**

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un service bonifié en prévention et protection incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire une nouvelle caserne incendie sur le lot 3 226 205;

ATTENDU QUE la Municipalité doit déterminer la nature des sols, la capacité portante et planifier le type de fondation optimale pour la nouvelle caserne;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Municipalité de confier à une firme spécialisée une étude géotechnique complète avec une campagne de forage, des essais en laboratoire et la rédaction d'un rapport complet avec des recommandations;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à deux demandes d'offre de services;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes :

- Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup (LER), 11 834,20\$ + taxes.
- Englobe, 16 295,00 \$ + taxes.

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux analyses des offres. Il est proposé de confier le mandat de l'étude géotechnique à la firme Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup (LER) pour un montant de 11 834,20\$ taxes exclues.

Il est proposé d'autoriser Josée Chouinard, directrice générale par intérim et/ou Jonathan Bérubé, directeur du service incendie à signer l'entente et tout autre document pour réaliser cette dernière.

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement de donner le contrat à Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup (LER).

23-10179 **Facture du système de caméra**

ATTENDU QU'UNE soumission avait été proposée en décembre 2022 par Alarme Komtek Sécurité au montant de 3 825 \$ (plus taxes);

ATTENDU QUE cette facture avait été prévue au budget 2022, mais que les travaux ont été réalisés en 2023;

ATTENDU QUE nous venons tout juste de recevoir la facture en 2023;

ATTENDU QUE le montant n'a pas été prévu au budget 2023;

ATTENDU QUE nous avons dû ajouter une caméra supplémentaire à l'extérieur de l'édifice suite aux bris engendrés à l'équipement de la locataire de la garderie;

Il est proposé de payer la facture à même les surplus de la Municipalité pour un montant de 4 397.79 \$ plus taxes.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement de payer la facture à même les surplus de la Municipalité.

23-10180 Inspecteurs régionaux à la MRC de Témiscouata

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit les services des inspecteurs régionaux pour l'émission des permis d'urbanisme, d'installation septique, de prélèvement d'eau, de la bande riveraine et des nuisances depuis 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit un bon service des inspecteurs en poste et que nous sommes satisfaits de l'entente;

ATTENDU QUE d'autres municipalités ont besoin des services d'un inspecteur, mais que le travail chez nous ne nécessite pas une personne à temps plein, ce qui rend l'emploi non intéressant, difficile à combler et surtout difficile à garder comblé;

ATTENDU QUE les employés municipaux en place n'ont pas le temps de faire ce travail, mais surtout ils n'ont pas les compétences requises;

ATTENDU QUE le fait de regrouper nos besoins permettait d'offrir un ou deux emplois de meilleure qualité et de mieux assurer une continuité;

ATTENDU QUE si plusieurs municipalités embarquent pour le service d'un inspecteur que la quote-part sera moins élevée pour chaque municipalité;

Il est proposé que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la MRC de Témiscouata de renouveler le contrat pour une période de 3 ans;

Sur la proposition de Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata de renouveler le contrat pour une période de trois (3) ans;

23-10181 Appui à la MRC pour une demande d'aide financière aux fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de pêches et océans Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata dépose une aide financière au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada afin d'obtenir un financement pour la mise en place d'un réseau de bornes multiservices et de guérites automatisées afin de rendre autonomes les stations de lavage d'embarcations et les débarcadères pour réduire les possibles contaminations d'espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la moule zébrée et le myriophylle à épi sont actuellement présents dans le lac Témiscouata, qu'il est primordial de préserver l'intégrité des autres plans et cours d'eau du territoire pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour la préservation des usages liés à l'eau et de la valeur foncière des propriétés, et qu'il est essentiel de mettre en place tous les efforts nécessaires afin de limiter l'introduction de nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans le lac Témiscouata, comme la moule quagga, la vivipare Chinoise et la vivipare Géorgienne;

Il est proposé que les membres du Conseil municipal appuient la MRC de Témiscouata dans le dépôt de sa demande d'aide financière au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada.

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal appuient la MRC de Témiscouata dans le dépôt de sa demande d'aide financière au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada.

23-10182 Concours maisons fleuries

Suite à l'annonce, nous avons reçu onze (11) inscriptions au concours *Maisons fleuries*, cinq (5) inscriptions au concours *Jardins potagers* et six (6) au concours *Jardinières/boîtes à fleurs*.

Nous avons reçu 2 suggestions pour la catégorie *Amélioration*.

Les inscriptions ont été transcrites sur une liste et feront tirer électroniquement sur une application web durant à la réunion.

Les bons d'achat offerts sont échangeables au Centre Horticole du Témiscouata à Témiscouata-sur-le-Lac, secteur Notre-Dame-du-Lac.

Maisons fleuries

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Linda Robichaud	94, rue de la Gare	Arbres fruitiers ou décoratifs valeur 40 \$
2 ^e prix : Johanne Richard	52, rue de l'Église	
3 ^e prix : Lucie Dumont	155, rue Principale	
4 ^e prix : Pauline Gagnon	31, rue de l'Église	
	SOUS TOTAL	160 \$

Boîtes à fleurs et jardinières

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Adélarde et Charlotte Després	26, rue Principale	Jardinière valeur : 20 \$
2 ^e prix : Chloé Imbault	4, rue Landry	Jardinière valeur : 20 \$
	SOUS-TOTAL :	40 \$

Jardins potagers

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Kathy Pelletier	15, rue Landry	Bon d'achat - plants de légumes Valeur : 20 \$
2 ^e prix : Pierrette Raymond	177, rue Principale	Bon d'achat - plants de légumes Valeur : 20 \$
	SOUS-TOTAL :	40 \$

Amélioration :

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} Prix : Isabelle Roy		Bon d'achat pour un arbre fruitier ou décoratif Valeur : 60 \$
	SOUS-TOTAL :	60\$
		TOTAUX : 300 \$

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise le versement des montants et félicite tous les gagnants.

23-10183 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata prévoit la formation de deux (2) pompiers pour **POMPIER 1** et deux (2) en **DÉSINCACÉRATION** pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement de présenter la demande d'aide financière.

23-10184 **Engagement de pompiers volontaires Mathieu Daraïche et Michael Castonguay**

Mathieu Daraïche et Michael Castonguay ont offert leur service comme pompier volontaire. Le service incendie ont accepté leurs candidatures et le recommande au conseil Municipal.

Ils sont sur probation pendant un an, ensuite ils pourront suivre la formation de pompier 1.

Le conseil municipal les félicite et les remercie de leur implication et de leur engagement dans nos communautés.

Suite à la recommandation de la brigade incendie le conseil municipal il est proposé que le conseil accepte leur candidature.

Sur la proposition de Richard B. Dubé, il est résolu unanimement d'engager Mathieu et Michael.

23-10185 **Période de questions**

À 20 heures 18, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Pour les redevances éoliennes avec les nouveaux projets, cela ne change rien au programme (redevances) déjà en place de Témis 1 et 2;
- La dépense sera de combien dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air,
- Est-ce que ça va nuire au terrain du festival le projet Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air : la réponse est non;

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 24, sur la proposition de Richard B. Dubé, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale par intérim

BROUILLON